

Mise à jour le 19 Juillet 2026

MODALITES CAMPAGNE BON D'ACHAT ROBOTS DOLPHIN SANS FIL
GAMMES EON & LIBERTY 600

Du 01/06/2026 au 19/07/2026

Prolongation jusqu'au 31/08/2026

Recevez de 50€ à 100€ à dépenser en magasin en achetant un robot Dolphin de la gamme EON ou Liberty 600 !

Comment puis-je bénéficier de l'offre ?

1/ J'achète un robot Dolphin parmi les références ci-dessous entre le 1^{er} juin et le 31 Août 2026 dans l'un des points de vente participant à l'offre :

EON100 (99994400-EU) => 50€ en lettre chèque

EON120 (99994410-EU) => 50€ en lettre chèque

LIBERTY 600 (99998601-EU) => 100€ en lettre chèque

2/ Je m'inscris sur le site <https://offre-dolphin-sansfil.fr> jusqu'au 14 Septembre 2026 au plus tard (l'inscription en ligne faisant foi)

3/ Je complète dûment le formulaire de participation en ligne avec mes coordonnées personnelles et postales (l'adresse postale à renseigner est celle à laquelle la lettre chèque sera expédiée par voie postale sous réserve de la conformité de votre dossier).

Je joins une photo de :

- Ma preuve d'achat (facture ou ticket de caisse détaillé uniquement) comportant la référence du produit éligible et la date d'achat entourées.
- Une photo de l'étiquette du numéro de série du produit découpé sur le côté de l'emballage (numéro de série composé de 10 caractères alphanumériques). **La découpe doit être visible sur la photo.** L'étiquette en question est composée de 2 codes différents : 1 code pour le numéro de série et 1 code qui indique la référence du produit. Veuillez, s'il vous plait, à ce que les deux codes soient clairement visibles sur la photo.
- Mon produit déballé et posé à côté du carton d'emballage.

4/ Je valide ma participation. Je reçois un email de confirmation de participation me permettant de suivre son évolution (pensez à le conserver.)

Je reçois mon bon d'achat sous 4 semaines environ suivant la date de validation de mon dossier (dossier complet) sous forme de lettre chèque à dépenser dans le point de vente de mon achat.

Mise à jour le 19 Juillet 2026

Pour toutes questions concernant le suivi de mon dossier, j'envoie ma demande via la rubrique « Contactez-nous » disponible ici : https://offre-dolphin-sansfil.fr/fr_FR/contact

Offre à prime différée réservée aux particuliers domiciliés en France métropolitaine (Corse comprise & DOM TOM exclus). Offre limitée à un seul bon d'achat par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse mail, même numéro de téléphone mobile) et par produit (même numéro de série) sur toute la durée de l'opération.

Offre non cumulable avec toute autre opération en cours portant sur les mêmes produits.

Vos données sont collectées par QWAMPLIFY ACTIVATION et destinées uniquement à la société MAYTRONICS pour la gestion de l'opération et conservées pendant la durée strictement nécessaire à celle-ci.

Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site <https://offre-dolphin-sansfil.fr> et tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte. Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat du robot. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus ne pourra pas être satisfaite. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, adresse et preuve d'achat. Pour ce faire, la société de gestion mandatée par MAYTRONICS, se réserve le droit de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute fausse identité, fausse adresse, fausse preuve d'achat ou toute participation frauduleuse entraînera la nullité de la participation et du bénéfice de l'offre. La société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites pour toute participation frauduleuse. Seules les inscriptions sur le site <https://offre-dolphin-sansfil.fr>, réalisées au plus tard le 14 Septembre 2026, seront prises en compte. Aucune régularisation de dossier ne sera prise en compte après 30/10/2026. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 28/11/2026. Le bon d'achat doit être utilisé dans le point de vente où l'achat a été effectué, avant le 30 décembre 2026.